Droit public ou droit privé?

Par **mickey mouse**, le **03/02/2018** à **13:46**

bonjour, je ne suis encore qu'au lycée mais j'ai vu que en L3 il faut choisir entre droit public, droit privé et droit européen et international. Leur concept m'échappe totalement et je voudrais après faire un master de droit pénal et sciences criminelles. Ainsi pourriez vous m'aider à choisir privée ou public pour la L3 et m'en expliquer le contenu.

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/02/2018** à **14:09**

Bonjour

Houla vous avez encore le temps ! Si ça se trouve vous allez changer complétement de projet une fois que vous allez découvrir les différentes matières. Je prends souvent l'exemple d'un de mes bons amis qui est entrée en fac de droit avec l'ambition d'être notaire et qui est finalement ressorti avec un Master 2 en droit de l'environnement et travaille aujourd'hui pour une association. Si on lui avait dit ça en première année, il aurait bien rigolé [smile3] Remarquez, moi aussi j'aurais bien rigolé si on m'avait parlé du doctorat ...

Mais pour répondre à votre question le droit pénal fait partie du droit privé.

Je précise que dans certaines fac on ne se spécialise qu'à partir du M1. Cela dit, il y a indirectement une spécialisation en L3 avec le choix des matières.

En tout cas, ça fait plaisir de voir un lycéen aussi soucieux de son avenir.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés